

PS



Secrétariat national à la Riposte

N°6
21 février 2013

POLITIQUE DE L'EMPLOI DANS LES QUARTIERS ? CHANGEMENT EN COURS

Les inégalités entre les banlieues et le reste du territoire ont recommencé à s'accroître depuis une dizaine d'années : le taux de chômage dans les banlieues atteint 22,7 %, un tiers des habitants vit sous le seuil de pauvreté, un quart des jeunes est en échec scolaire.

27 mesures ont été présentées dans le cadre du Comité interministériel des villes pour assurer « le retour de l'État » en banlieue (Jean-Marc Ayrault).

Une mobilisation de l'ensemble des ministres

- 30 % des emplois d'avenir
- 2 000 emplois francs expérimentés dans 10 villes dès 2013
- Mise en place des zones de sécurité prioritaire essentiellement dans les quartiers, avec un effort de prévention accru et une nouvelle relation entre la police et la population
- Renforcement de l'encadrement scolaire avec les initiatives de la refondation de l'école, scolarisation à 2 ans et « plus de maître que de classes », dans les quartiers ciblés par la politique de la ville seront les premiers bénéficiaires
- Mise en œuvre du plan d'action interministériel en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les quartiers
- 25 % des services civiques
- Développement des maisons et des centres de santé
- Intervention spécifique de la banque publique d'investissement (BPI) pour la création et le développement des entreprises dans les quartiers

Lutter contre l'échec scolaire

Chaque année, 150 000 jeunes sortent du système scolaire sans qualification. En banlieue, l'échec scolaire touche un jeune sur trois, il devient urgent d'intervenir dans ces quartiers dont les habitants ont le sentiment d'avoir été abandonnés. Le redéploiement du nombre d'enseignants sera accentué dans ces zones prioritaires afin d'apporter une véritable qualité d'enseignement et un suivi individuel approprié. La scolarisation des enfants de 2 et 3 ans sera également fortement encouragée par les moyens nécessaires mis à disposition par la puissance publique.

Un diplôme, et après ?

43 % des jeunes issus de ces quartiers sont aujourd'hui au chômage, qu'ils soient diplômés ou non. Face à cela, le gouvernement agit et propose les emplois francs. Au nombre de 2 000, l'État garantit une prime de 5 000 euros à l'embauche à condition que la durée du contrat proposé soit indéterminée. De plus, 30 % des emplois d'avenir créés le seront dans les ZUS.

Pour mémoire, le bilan de la droite :

- Division par deux du budget de la politique de la ville depuis 2008
- Désengagement progressif de l'État dans le financement de la politique de rénovation urbaine, en ponctionnant notamment les ressources du logement social
- Affaiblissement du tissu associatif
- Suppression de postes dans l'Éducation nationale, dans la police et la gendarmerie

Avec 505 millions d'euros prévus sur l'année 2013 sur ces 1 000 quartiers, le gouvernement prévoit d'intervenir de manière efficace et progressive afin de reconsidérer toute une population qui n'a connu qu'indifférence et stigmatisation.

NON-CUMUL DES MANDATS : POUR UNE MISE EN ŒUVRE DÈS 2014

Depuis l'élection de François Hollande, le gouvernement combat la crise sociale et économique. Toutefois, la crise démocratique subsiste. L'abstentionnisme est grandissant. Les citoyens doutent de la capacité de notre système démocratique à résoudre leurs difficultés.

Le non cumul des mandats, voté par 71 % des militants le 1^{er} octobre 2009 à l'occasion de la consultation sur la rénovation du PS, et réaffirmé avec force au congrès de Toulouse, est une priorité. Contrairement à l'UMP dont les dirigeants préfèrent rester silencieux, le Parti socialiste est à l'avant garde du renouveau démocratique en France.

Une amélioration de l'exercice démocratique dans notre pays

L'amélioration de l'exercice démocratique dans notre pays est une réalité et une priorité pour le gouvernement. La nomination du premier gouvernement paritaire, la baisse de la rémunération des ministres et du président, la priorité donnée au dialogue social et à la concertation sont autant d'éléments qui vont dans ce sens. La mise en œuvre du non-cumul des mandats dès 2014 est le prolongement de cet élan.

Le cumul des mandats, un verrou à la respiration démocratique

La démocratie est malade du cumul des mandats, qui est une exception française. Y mettre un terme permettra un renouvellement dans l'ensemble de nos institutions démocratiques. Devoir d'exemplarité de l'élu à l'égard de ses électeurs, le non-cumul donnera les moyens d'un meilleur exercice de chaque mandat. Il devra s'accompagner de la création d'un véritable statut de l'élu local. Le non-cumul des mandats permettra d'accroître la confiance entre les citoyens et leurs représentants. À cet égard, il s'agit d'une exigence de rénovation de notre vie publique afin de permettre une revalorisation de la politique et du politique.

Donner plus de sens au travail parlementaire

Depuis plus de dix ans, l'image du travail parlementaire n'a cessé de se dégrader. D'assemblée motrice et investie, l'Assemblée nationale est devenue une chambre d'enregistrement. De ce point de vue, la présidence Sarkozy et le dépôt de lois inapplicables et vues comme des réponses aux faits divers suivant une véritable dictature de l'émotion, a été catastrophique. Pourtant nos institutions permettent un travail parlementaire de qualité, fait d'auditions, de travail en commission, de rapports parlementaires, de questions au gouvernement. La revalorisation du Parlement par une présence accrue des parlementaires, le renouvellement des générations, la parité et la diversité sont indispensables au renouveau démocratique, une respiration essentielle pour notre vie publique.

Le PS, par la voix de son Premier secrétaire, réaffirme sa volonté de voir le non-cumul des mandats appliqué dès 2014.

« Aujourd'hui, la démocratie française est malade du cumul des mandats, une particularité qui n'existe quasiment pas en Europe. Non seulement, il empêche le meilleur exercice de chaque responsabilité, mais il nourrit l'antiparlementarisme. Si nous voulons redonner confiance aux citoyens dans la vie publique, il faut lever ce verrou à la respiration démocratique. Si nous voulons que vienne le temps des femmes dans l'exercice du pouvoir, il faut lever cet obstacle à la parité. Si la jeunesse est la priorité, il faut lever cet obstacle au renouvellement des responsables politiques. », Harlem Désir, *Le Monde* daté du 20 février 2013.

EN BREF

Vote de la loi bancaire : le gouvernement et la majorité tirent les leçons de la crise de 2008

Cette semaine les députés ont adopté la loi de séparation et de régulation des activités bancaires. C'est une avancée majeure pour permettre à l'économie réelle de reprendre le dessus face à la spéculation.

Le Parlement et au premier chef les députés socialistes ont pris toute leur place dans le travail d'élaboration de la loi avec le gouvernement. C'est grâce à ce travail de la majorité de gauche que l'obligation de transparence pour les banques quant à leurs activités dans les paradis fiscaux a été ajoutée à la loi.

En effet, à l'initiative des députés socialistes et EELV, une action s'engage contre les paradis fiscaux. Les banques ne pourront plus dissimuler les placements qu'elles y font. Chaque année, elles devront publier la nature de leurs activités, leurs effectifs et leurs produits nets bancaires pour chaque pays où elles sont présentes. Désormais, la France est au premier rang des nations dans la bataille de la régulation financière.

Par ailleurs, la loi protège en mettant fin aux abus de certaines pratiques bancaires dans la gestion des comptes. Les commissions d'intervention seront plafonnées pour éviter que les ménages aillent de découvert en découvert. Cette loi élargit les droits du consommateur en matière d'accès aux services bancaires. Les établissements de crédit devront désormais systématiquement justifier leur refus de l'ouverture d'un compte devant la banque de France.

« Le Parti socialiste salue le caractère complet de la loi, qui permet simultanément de cantonner les activités des banques les plus exposées au risque, de renforcer les structures de la gouvernance bancaire en France en y accroissant la place du contrôle public et d'approfondir les droits du consommateur à travers des dispositions nouvelles comme la restriction des frais bancaires ou l'accélération des procédures de traitement du surendettement »,
David Assouline, Porte-parole du PS.

Prestations familiales : fiscalisation ou plafonnement des ressources, le gouvernement ne privilégie aucune piste

Didier Migaud, Premier président de la Cour des comptes a évoqué cette semaine la fiscalisation des allocations familiales comme l'une des pistes étudiées pour résorber le déficit de la CNAF (Caisse nationale des allocations familiales). Il ne s'agit que d'une piste évoquée par Didier Migaud et non d'une orientation privilégiée par le gouvernement.

Par ailleurs, Bertrand Fragonard, président du Haut conseil de la famille, a été saisi le 23 janvier 2013 par le Premier ministre d'une mission globale sur les aides aux familles. Jean-Marc Ayrault attend les résultats de cette mission avant de proposer des pistes de réforme si elles devaient avoir lieu.

La droite s'est jetée sur ce sujet sensible en critiquant le Premier ministre alors même que ni lui, ni aucun membre du gouvernement n'ont apporté leur soutien aux pistes évoquées par Didier Migaud. L'UMP a beau jeu de s'engager dans ce débat alors qu'il y a un an, pendant la présidentielle, Bruno Lemaire, alors chargé du programme de Sarkozy, a souhaité y intégrer la fiscalisation des prestations familiales. Sur ce sujet, comme sur d'autres, la droite a des positions à géométrie bien variable.

Abrogation du jour de carence

La fin « d'une mesure injuste, inutile et inefficace »
Marylise Lebranchu

Le gouvernement a décidé, dans le cadre des concertations issues de la grande conférence sociale de juillet, d'abroger la journée de carence mise en œuvre sous la présidence de Nicolas Sarkozy, pour faire de supposées économies mais aussi en raison du marronnier de la droite sur le traitement supposé plus favorable des fonctionnaires par rapport aux salariés du privé. Les syndicats ont toujours demandé l'abrogation de ce jour de carence, le Parti socialiste aussi quand la droite l'a mis en place.

Ce dispositif s'est révélé profondément inefficace : il n'a pas eu les effets escomptés sur l'absentéisme des salariés. Une étude récente de la DARES démontre d'ailleurs que les comportements en matière d'arrêt de travail ne sont pas différents chez les fonctionnaires et chez les salariés du privé, et que deux tiers des salariés du privé bénéficient d'une prise en charge des jours de carence en application d'une convention de branche ou d'entreprise. Le jour de carence dans la fonction publique a lui privé de toute rémunération 100 % des agents publics pour le premier jour de leur arrêt maladie.

En outre, les économies budgétaires ont été minimales : l'abrogation du jour de carence représente une dépense de moins de 0,1 % de la masse salariale.

Pour néanmoins lutter contre les arrêts abusifs, le gouvernement a annoncé un renforcement du contrôle des arrêts maladie dans la fonction publique.